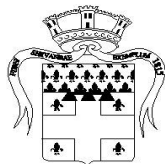


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT  
DE GRASSE

VILLE D'ANTIBES



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL  
POUR DES LOCAUX ET ESPACES SITUES AU STADE NAUTIQUE D'ANTIBES

-  
2 LOTS

**AVIS DE CONCESSION DIRECTIVE :**  
**2014/23/UE**

### **SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

#### **I.1) Nom et adresse :**

Ville d'Antibes Juan-les-Pins – Hôtel de Ville – Cours Masséna – BP 2205 – 06606 Antibes cedex.

**Point de contact :** DGA Ressources et Prospective – Direction de la Commande Publique – Service Activités Délégées – Tél. : 04.89.73.55.48 – courriel : [commandepub-act.delequees@ville-antibes.fr](mailto:commandepub-act.delequees@ville-antibes.fr).

**Adresse internet :** <http://www.antibes-juanlespins.com/>.

#### **I.3) Communication**

Tous les candidats souhaitant participer à cette procédure doivent retirer les documents de consultation gratuitement sur le profil d'acheteur de la Ville à l'adresse électronique suivante : <https://www.marchessecurises.fr/>. Le dossier de consultation des entreprises précise les modalités de présentation des candidatures et des offres, et les critères de sélection des offres. Toutes les questions auront lieu via cette plateforme dématérialisée.

### **SECTION II : OBJET DE LA CONCESSION**

#### **II.1 Etendue de la concession**

##### **II.1.1) Intitulé de la concession :**

CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL  
POUR DES LOCAUX ET ESPACES SITUES AU STADE NAUTIQUE D'ANTIBES – 2 LOTS

##### **II.1.2) Code CPV :**

Nomenclature principale (cpv) :

55000000 Services d'hôtellerie, de restauration et de commerce au détail

**II.1.3) Type de concession :** Convention d'occupation temporaire du domaine public communal

**II.1.4) Description succincte :** La présente procédure a pour objet l'attribution de deux lots de conventions d'occupation temporaire du domaine public à destination d'une activité de restauration.

**II.1.5) Information sur les lots :** Ce marché est divisé en lot : oui  
Les candidats peuvent postuler sur 1 seul ou 2 lots.

**II.1.6) Informations générales :** La procédure n'a pas pour objet l'attribution d'une ou plusieurs concessions, mais uniquement des conventions d'occupation temporaire du domaine public régies par l'article L2122-1 du CG3P.

Le titre autorisant l'occupation permettant à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, la Ville, conformément aux dispositions de l'Article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), soumet cette attribution à une procédure de sélection préalable permettant aux candidats potentiels de se manifester. Les modalités de participation à la procédure de mise en concurrence sont détaillées précisément dans le règlement de consultation.

L'objet de la présente procédure est l'attribution de deux lots de conventions d'occupation Temporaire.

Le premier lot concerne l'occupation de locaux pour l'exploitation économique d'un restaurant panoramique en rooftop (R+1). Il est également précisé qu'une ou plusieurs activités annexes à la restauration – **à proposer par les candidats** - pourront également être mises en œuvre (étant précisé que, dans ce cas, l'activité de restauration sera l'activité principale).

Le deuxième lot concerne l'occupation de locaux pour l'exploitation économique d'un kiosque alimentaire sur la pelouse. Là aussi, une ou plusieurs activités annexes à la restauration pourront également être mises en œuvre.

Bien que ces deux lots soient distincts, les candidats peuvent postuler sur un seul ou les deux lots simultanément.

Une visite du site peut être effectuée par les candidats. Les modalités de prise de rendez-vous pour les visites sont indiquées dans les documents de la consultation. La prise de rendez-vous pourra être effectuée au plus tard le jeudi **10 septembre 2026 inclus**.

Les visites ne pourront avoir lieu que jusqu'au mercredi **16 septembre 2026 inclus**.

## **II.2 Description**

**II.2.1) Intitulé :** LOT n°1 « LOCAUX A USAGE DE RESTAURANT PANORAMIQUE SITUÉ EN R+1 (ROOFTOP) »

**II.2.2) Lieu d'exécution :** 210 Av. Jules Grec - 06600 Antibes  
Code NUTS: FRL03.

**II.2.3) Description des prestations :** Dans le cadre de la réhabilitation du Stade Nautique, il est prévu la création de locaux en R+1. Ces locaux sont destinés à une activité de restauration en roof top. Il est précisé qu'une ou plusieurs activités annexes à la restauration – **à proposer par les candidats** - pourront également être mises en œuvre (étant précisé que, dans ce cas, l'activité de restauration sera l'activité principale). Il est précisé qu'une activité de restauration rapide (fast food) ne sera pas autorisée. Toute proposition en ce sens sera donc rejetée.

**II.2.4) Critères d'attribution :**

Les critères d'attribution sont indiqués dans les documents de la consultation

**II.2.5) Durée :** 18 ans

**II.2.6) Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne :** non

## **II.2 Description**

**II.2.1) Intitulé :** LOT N°2 « ESPACES POUR UN KIOSQUE ALIMENTAIRE SUR LA PELOUSE »

**II.2.2) Lieu d'exécution :** 210 Av. Jules Grec - 06600 Antibes  
Code NUTS: FRL03.

**II.2.3) Description des prestations** : Il est prévu qu'un kiosque alimentaire soit installé sur la pelouse du stade nautique. Il est précisé qu'une ou plusieurs activités annexes à la restauration – **à proposer par les candidats** - pourront également être mises en œuvre (étant précisé que, dans ce cas, l'activité de restauration sera l'activité principale).

**II.2.4) Critères d'attribution** :

Les critères d'attribution sont indiqués dans les documents de la consultation

**II.2.5) Durée** : 18 ans maximum

**II.2.6) Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne** : non

### **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

#### **III.1 Conditions de participation**

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession** :

- ✓ Les éléments à communiquer à ce titre sont indiqués dans les documents de la consultation

**III.1.2) Capacité économique et financière** :

- ✓ Les éléments à communiquer à ce titre sont indiqués dans les documents de la consultation

**III.1.3) Capacité technique et professionnelle** :

- ✓ Les éléments à communiquer à ce titre sont indiqués dans les documents de la consultation

**III.1.4) Information sur les concessions réservées** : La concession n'est pas réservée.

#### **III.2) Conditions liées à la concession**

**III.2.1) Information relative à la profession** : Pas de réglementation spécifique.

### **SECTION IV) : PROCÉDURE**

#### **IV.2 Renseignements d'ordre administratif**

**IV.2.2) Date limite de réception des candidatures et des offres** : **28 septembre 2026 à 12h00**

Seule la transmission électronique est autorisée.

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation** : Français

### **SECTION V) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

#### **V.4 Procédure de recours**

**V.4.1) Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Nice – 18 Avenue des Fleurs – CS 61039 - 06050 Nice cedex 1 – mail : greffe.ta-nice@juradm.fr – Tél. : 04 89 97 86 00 – Fax : 04 93 55 78 31 – Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>.

**V.5 Date de publication du présent avis** : 06 juillet 2026